

COM(2024) 375 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 juillet 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 juillet 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de la présidente de la Commission de DÉCISION DU CONSEIL relative
au non-remplacement de membres de la Commission**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes